La taxe sur les salaires ISAPAYE 2017V2

SOMMAIRE

1.	QUI EST CONCERNÉ ?	. 3
2.	PARAMÉTRAGE DU DOSSIER	. 3
	2.1 Vérifier les seuils au dossier	. 3
	2.2 Comment renseigner le pourcentage d'abattement ?	. 3
	2.3 Paramétrer les modèles de bulletin	. 3
	2.3.1 Que doit faire l'utilisateur?	. 4
3.	COMMENT SE CALCULE LA TAXE SUR SALAIRES	. 4
4.	EXPORT VERS ISACOMPTA	. 5
	4.1 Paramétrer le dossier	. 5
	4.2 Créer le fichier d'export	. 5
5.	QUESTIONS/REPONSES	. 5
	5.1 Pour une gestion mensuelle comment régulariser la taxe sur salaire lorsque le salarié sort ?	. 5
	5.2 Enlever l'affichage de la taxe sur salaires sur le bulletin	. 5

1. QUI EST CONCERNÉ ?

La taxe sur les salaires doit être acquittée par les employeurs établis en France, lorsqu'ils ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la totalité de leur chiffre d'affaires. Elle est calculée sur les rémunérations versées au cours de l'année par application d'un barème progressif. (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22576)



Dans ISAPAYE seuls les dossiers en type de paramétrage ASSO ou OPA permettent le calcul de la taxe sur les salaires.

2. PARAMÉTRAGE DU DOSSIER

2.1 Vérifier les seuils au dossier

Certaines valeurs ne peuvent faire l'objet d'une mise à jour automatique, soit parce qu'elles ne concernent pas l'ensemble des dossiers, soit parce que les valeurs nécessitent une personnalisation par dossier.

Pour chaque dossier :

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Dossier

ÉTAPE 2 : dans l'onglet Valeurs,

ÉTAPE 3 : sélectionner la période de Janvier 2017 (ou décembre 2016 pour les dossiers en décalage de paye) et mettre à jour les valeurs présentes.

NB : si aucune valeur n'est renseignée, faire la modification en **Accueil/Collectif,** *et dans ce cas, la modification est à faire une seule fois.*

CHIFFRES UTILES	2017	Donnée à vérifier
Seuil 1 Taxe salaire annuelle	7 721 €	TAXE_SAL1.ISA
Seuil 2 Taxe salaire annuelle	15 417 €	TAXE_SAL2.ISA
Seuil 3 Taxe salaire annuelle	152 279 €	TAXE_SAL3.ISA
Seuil 1 Taxe salaire mensuelle	644 €	TAXE_SALM1.ISA
Seuil 2 Taxe salaire mensuelle	1 285 €	TAXE_SALM2.ISA
Seuil 3 Taxe salaire mensuelle	12 690 €	TAXE_SALM3.ISA

2.2 Comment renseigner le pourcentage d'abattement ?

Pour les entreprises partiellement soumises à la TVA, il est possible d'appliquer un pourcentage d'abattement.

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Dossier

ÉTAPE 2 : dans l'onglet Valeurs, renseigner la donnée TAXE_SAL_P.ISA

Cette donnée est redéfinissable au salarié.

Exemple: Si l'entreprise est redevable de la TVA pour 60%, l'assiette de la taxe sur salaires sera de 40% du total des rémunérations. Saisir 60 pour que la cotisation soit appelée sur 40% de l'assiette de sécurité sociale. S'il n'y a aucune saisie, la cotisation sera appelée en totalité.

2.3 Paramétrer les modèles de bulletin

Dans ISAPAYE, il existe deux modes de calcul :

- ✓ La gestion annuelle (par défaut)
- ✓ La gestion mensuelle

2.3.1 Que doit faire l'utilisateur?

Gestion annuelle

Aucune manipulation à faire.

Gestion mensuelle

Les lignes actives dans les modèles sont celles qui calculent la taxe sur un plafond annuel.

Si on veut calculer la taxe sur un plafond mensuel, il est nécessaire d'apporter des modifications dans les modèles de bulletin.



Lorsque l'on modifie un modèle de bulletin cela impact TOUS les dossiers qui l'utilisent.

Pour ne pas imposer une gestion mensuelle pour tout le monde, dupliquer le modèle existant et suivre les étapes suivantes.

ÉTAPE 1 : aller en Paramètres/Bulletins de salaire/Modèles de bulletin

ÉTAPE 2 : sur le modèle concerné aller sur l'onglet Définition

ÉTAPE 3 : faire un clic droit "Recherche" et saisir TAXE_SAL02.ISA

ÉTAPE 4 : faire un clic droit sur la ligne "Désactiver la ligne"

ÉTAPE 5 : répéter l'opération avec la ligne TAXE_SAL04.ISA

Après avoir désactivé les lignes pour la gestion annuelle, il est nécessaire d'insérer les lignes pour la gestion mensuelle

ÉTAPE 6 : faire un clic droit "Insérer"

ÉTAPE 7 : rechercher les lignes TAXE_SAL04.ISA et TAXE_SAL05.ISA

ÉTAPE 8 : les sélectionner en jaune avec la touche CTRL + clic gauche

ÉTAPE 9 : enregistrer avec la disquette

3. COMMENT SE CALCULE LA TAXE SUR SALAIRES

Dans ISAPAYE deux modes de calcul sont possibles, la gestion mensuelle et la gestion annuelle.

Type de taux	Taux sur la fraction	Gestion annuelle	Gestion mensuelle
Taux normal	4.25%	Inférieur ou égal à 7721€	Inférieur ou égal à 644€
1 ^{er} seuil	4.25%	Entre 7721€ et 15417€	Entre 644€ et 1285€
2 ^e seuil	9.35%	Entre 15417€ et 152279€	Entre 1285€ et 12690€
3 ^e seuil	15.75%	Au-delà de 152279€	Au-delà de 12690€

Exemple de bulletin en gestion mensuelle du 1er janvier 2017 au 31 janvier 2017

ELEMENTS DE PAIE	NOMBRE ou BASE	TAUX	GAINS	RETENUES	COTISATION TAUX	NS PATRONALES MONTANT	TOTAUX	
SALAIRE DE BASE PRIME FIXE TOT AL BRUT	151,67	14,96	2 268,98 45,00 2 313,98				<u>Brut</u> Mois : Année :	2 313,98 2 313,98
MALADIE TS VIEILLESSE TA VIEILLESSE TS ACIDENT DE TRAVAIL TS ALLOCATIONS FAMILIALES TS FNAL TA CONTRIB. DIALOGUE SOCIAL COTS, DE BASE CPPP	2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98 2 313,98	0,75 6,90 0,40		17,35 159,66 9,26	13, 19 8, 55 1, 90 5, 00 3, 45 0, 10 0, 16 0, 01	305,21 197,85 43,97 115,70 79,83 2,31 3,70 0,23	Plafond Mois : Année : Net Impos Mois : Année : Charges S Mois :	3 269,00 3 269,00 <u>sable</u> 1 865,98 1 865,98 <u>salariales</u> 513,93
CHOMAGE AC TS AGS TS RETRAITE TA	2 313,98 2 313,98 2 313,98	2,40 3,10		55,54 71,73	4,00 0,20 4,65	92,56 4,63 107,60	Année : <u>Coût Entre</u> Mois :	513,93 eprise 3 517,13
AGIF TA TAXE SUR SALAIRE TOTALITE TAXE SUR SALAIRE SEUIL 1 TAXE SUR SALAIRE SEUIL 2	2 313,98 2 313,98 641,00 1 028,98	0,80		18,51	1,20 4,25 4,25 9,35	27,77 98,34 27,24 96,21	Année : Heure : In Mois : Année :	3 517, 13 demnisées 151, 67 151, 67
TOTAL DES RETENUES	22/0/17	5,10	1 865,98	448,00		1 203,15	Heures Tr Mois : Année :	availlées 151,67 151,67

Donc 2313.98 – 644 (seuil1) = 1669.98 montant soumis aux taux majorés

Base de calcul pour le seuil 1 => 1285 -644 = 641

Base de calcul pour le seuil 2 => 1669.98 - 641 = **1028.98**

4. EXPORT VERS ISACOMPTA

Il est possible de transférer un fichier d'export vers ISACOMPTA.

4.1 Paramétrer le dossier

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Dossier,

ÉTAPE 2 : sur l'onglet **Valeurs**, renseigner les informations suivantes :

- ✓ **COMPTA_CHE.ISA** : saisir ici le chemin ISACOMPTA où déposer les fichiers d'export de la taxe sur salaire.
- ✓ **COMPTA_DOS.ISA** : saisir ici le code du dossier dans le logiciel de comptabilité.
- ✓ **COMPTA_EXO.ISA** : saisir ici la date fin de période de l'exercice comptable de ce dossier.

4.2 Créer le fichier d'export

ÉTAPE 1 : aller en Editions/Dossier/Récap./Récap.

Rechercher les éditions suivantes :

Pour une gestion annuelle : **TS_2502.ISA**

Pour une gestion mensuelle : TS_2501.ISA

ÉTAPE 2 : selectionner la période d'impression sur la partie de droite et cliquer sur "Export"

5. QUESTIONS/REPONSES

5.1 Pour une gestion mensuelle comment régulariser la taxe sur salaire lorsque le salarié sort ?

En cas de sortie d'un salarié en cours d'année il est possible de régulariser la taxe sur salaire calculée en mode de gestion mensuelle

ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul/Calcul de bulletin

ÉTAPE 2 : dans les Valeurs Mensuelles et dans le thème 10 DIVERS POUR COTISATION

ÉTAPE 3 : mettre "Oui" sur la donnée TS_GESTION.ISA

5.2 Enlever l'affichage de la taxe sur salaires sur le bulletin

Si on souhaite calculer la taxe mais ne pas la faire afficher sur les bulletins

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Dossier**

ÉTAPE 2 : sur l'onglet Valeurs, saisir "Non" sur la donnée T_SAL_AFF.ISA